



Bulletin Officiel

N° 3571

Lundi 5 Avril 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE SOMOCER 2

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 3

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ASSURANCES « SALIM » 3

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV 4

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 5

SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE -SIOS ZITEX- 6-10

SOCIETE ADWYA 11-14

COURBE DES TAUX 15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- FCP VALEURS SERENITE 2013
- FCP VALEURS CEA
- FCP AIRLINES FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS QUIETUDE 2014
- FINA OBLIGATAIRE SICAV
- FCP FINACORP 60

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

- SOCIÉTÉ LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
SOMOCER**

Siège social : Menzel El Hayet 5033- Monastir.

Dans sa séance du 31 mars 2010, le conseil d'administration de SOMOCER a arrêté les comptes de l'exercice 2009 qui ont été soumis aux commissaires aux comptes.

SOMOCER a clôturé l'année 2009 avec des revenus de 54,249 millions de dinars, soit une progression de 13,5% par rapport à 2008 (47,782 millions de dinars).

SOMOCER a enregistré la baisse de ses exportations sur certains marchés à l'export, notamment le marché français dont la part dans les exportations totales est passée de 39% en 2008 à 19% en 2009, due essentiellement à la baisse de la demande suite à la crise qui a frappé de plein fouet le secteur de l'immobilier en Europe.

L'Excédent Brut d'Exploitation EBITDA, a baissé de 6,1% passant de 10,038 millions de dinars en 2008 à 9,424 millions de dinars en 2009; le ratio par rapport au Chiffre d'Affaires s'élève à 17,4% en 2009 contre 19.6% en 2008, ceci étant sous l'effet de la détérioration de la marge brute et de l'augmentation des frais de personnel.

Le résultat net pour l'exercice a été en regression, passant de 4,420 millions de dinars en 2008 à 1,502 millions de dinars en 2009, soit un taux de 2,7% du chiffre d'affaires contre 9% en 2008.

La baisse du résultat de 2009 provient essentiellement de l'augmentation des prix des principales matières premières, de l'énergie et des autres coûts de production, augmentation qui n'a pu être résorbée par des augmentations de prix de ventes. En effet SOMOCER a opté pour une politique de maintien, voir même de baisse de ses prix de vente afin de pouvoir maximiser son chiffre d'affaires dans une conjoncture difficile caractérisée par la faiblesse persistante des marchés accentuée par un important phénomène de déstockage de plusieurs opérateurs étrangers.

Le conseil d'administration de SOMOCER proposera à l'Assemblée générale du 28 mai prochain de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'année 2009.

Perspectives

Les fondamentaux de SOMOCER restant préservés, la société ne cesse de s'investir dans la Recherche et le Développement pour valoriser au mieux ses produits.

La société pourrait aussi tirer parti d'un rétablissement du marché de l'immobilier et du bâtiment en local et à l'export.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001

Siège social : Gréen Centre Bloc C 2eme Etage Rue Lac de Constance
Les Berges du Lac 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 2 Avril 2010, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2009 et à compter du **Mercredi 7 Avril 2010**, Un dividende net de **3.920 dinars par action**.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA** et de l'**Amen Bank**.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2010 - AS -196

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ASSURANCES « SALIM »

Siège social : Immeuble Eljamel Av Mohamed V –1002– Tunis

La société Assurances « SALIM » informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **3 300 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 décembre 2009 et ouverte à la souscription du public le 1^{er} mars 2010 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne et d'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le N° 10-687 du 12 février 2010, a été réalisée par l'émission de 660 000 actions nouvelles de nominal 5 dinars majoré d'une prime d'émission de 10 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **13 300 000 dinars** divisé en 2 660 000 actions de nominal 5 dinars et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2010 - AS - 176

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001

Société d'Investissement à capital variable

Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba - Tunis -

RESOLUTIONS ADOPTEES**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales, prend acte des conclusions du dit rapport et approuve les dites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition du résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat d'exploitation	1.754.534,349
Régularisation du résultat d'exploitation	-71.848,010
Report à nouveau	2.336,663
Résultat distribuable exercice 2009	1.685.023,002
Dividendes	1.684.530,250
Report à nouveau	492,752

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 3,770 TND net par action et d'affecter le reliquat soit 492,752 au compte report à nouveau.
La date de mise en paiement est fixée au 08/04/2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la distribution de jetons de présence à raison de 1.200 Dinars par poste d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans, les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Nejib BEN SMAIL représentant
permanant de l'Union Internationale
de Banques : un poste (1)
- L'Intermédiaire International : un poste (1)
- Les Grands Moulins de Nabeul : un poste (1)
- La société CIGA filtres : un poste (1)
- Monsieur Driss Azaiz : un poste (1)

Leur mandat prendant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES (suite)**RESOLUTIONS ADOPTEES****FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi N°83-2001 du 24 Juillet 2001

RESOLUTIONS ADOPTEES

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du Vendredi 02 Avril 2010, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2009, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2009, dégageant un bénéfice net de 7 636 470 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende net de 3,920 dinars par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du Mercredi Avril 2010 aux guichets de MAC SA et de l'Amen Bank

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2009, la somme de 1500 dinars chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en compte par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur de copie ou extrait de la présente, pour effectuer toutes les formalités de publication légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

**SOCIETE INDUSTRIELLE OLEICOLE SFAXIENNE
- SIOS ZITEX -**

Siège Social : Route de Gabès Km 2 Sfax -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2010, la société Industrielle Oléicole Sfaxienne publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I - Résolutions adoptées :

القرار الأول: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2008-2009

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2009/2008 المختومة في 30 سبتمبر 2009 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحاً بقيمة 812 795 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2008-2009

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2008-2009 والتي تبرز أرباحاً لحساب المجمع قدرها 986 945 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة ومراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2009 كما تبرئ ذمة مراقب الحسابات. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس: تخصيص نتائج السنة المالية 2008 2009

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2008 2009 والبالغة 812 795 دينار كما يلي

- أرباح سنة 2008 2009	812 795	دينار
- حساب نقل من جديد	8 313	دينار
الأرباح القابلة للتخصيص.....	821 108	دينار
- يخصم منها الذخر القانوني (*)	0 000	دينار
الأرباح القابلة للتوزيع	821 108	دينار
- توزيع الأرباح على المساهمين (1 دينار للسهم الواحد)	242 500	دينار
- الذخر الخارق للعادة.....	578 608	دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بأغلبية الأصوات

* بلغ الذخر القانوني منذ السنة المالية 2007-2008 الحد الأقصى (10 بالمائة من رأس المال)

القرار السادس: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ 250,000 دينار صافية كمنحة حضور لأعضاء مجلس الإدارة عن حضور كل اجتماعات مجلس الإدارة وهيئة المراقبة خلال السنة المالية 2008 2009.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السابع انتخاب أعضاء مجلس الإدارة

قررت الجلسة العامة تحديد عدد مقاعد أعضاء مجلس الإدارة بخمسة بعد فتح الترشيحات وتم تعيين السادة: 1- السيد عبودة اللومي 2 السيد نور الدين النوري 3- السيد أحمد السلامي 4- السيد منصف بوشكوة 5- ممثل عن شركة الأقصر للهندسة والتجارة كأعضاء بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات تنتهي بالتام الجلسة العامة التي تصادق على حسابات السنة المالية 2011 2012.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن: إعطاء النفوذ للقيام بالإجراءات

تعطي الجلسة العامة العادية جميع الصلاحيات لحامل نسخة أو ملخص من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات والتراتب والتأجيل والإشهارات التي يقتضها القانون.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable****BILANS COMPARES ARRETES AU SEPTEMBRE 2009 & 2008****(En Dinars Tunisiens)**

ACTIFS	NOTES	30/09/2009	30/09/2008
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		8 823 466	7 624 496
Immobilisations incorporelles		30 460	30 224
Amortissements		30 370	29 705
		90	519
Immobilisations corporelles		5 570 053	5 464 031
Amortissements		4 394 358	4 107 845
		1 175 695	1 356 186
Immobilisations financières		8 749 097	7 332 502
Provisions		1 101 416	1 064 711
		7 647 681	6 267 791
Total des actifs non courants		8 823 466	7 624 496
ACTIFS COURANTS			
Stocks		322 438	483 156
Provisions		12 184	0
		310 254	483 156
Clients et comptes rattachés		614 639	755 268
Provisions		168 967	168 967
		445 672	586 301
Autres actifs courants		396 514	365 815
Provisions		3 148	81 953
		393 366	283 862
Placements et autres actifs financiers		412 628	518 410
Liquidités et équivalents de liquidités		126 702	22 977
Total des actifs courants		1 688 622	1 894 706
TOTAL DES ACTIFS		10 512 088	9 519 202

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite**BILANS COMPARES ARRETES AU SEPTEMBRE 2009 & 2008****(En Dinars Tunisiens)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2009	30/09/2008
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		4 961 081	4 382 474
Autres capitaux propres		38 934	29 205
Résultats reportés			8 313
Total capitaux propres après affectation		7 425 015	6 844 992
Résultat net de l'exercice			
Total des capitaux propres		7 425 015	6 844 992
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		145 742	178 838
Provisions pour risques et charges		135 000	100 000
		280 742	278 838
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		1 173 331	529 610
Autres passifs courants		1 599 904	1 832 666
Concours bancaires et autres passifs financiers		33 096	33 096
		2 806 331	2 395 372
Total des passifs		3 087 073	2 674 210
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		10 512 088	9 519 202

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite**III-L'état d'évolution des capitaux propres (en dinars)****TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2009 APRES AFFECTATION DU RESULTAT****(En Dinars Tunisiens)**

RUBRIQUE	30/09/2009	Affectation réserve légale	Affectation réserve extra ordinaire	Intégration report à nouveau	Subventions Reçues	Affectation en dividendes distribués	Réduction du capital par annulation d'actions propres	Résultat de l'exercice	Amortissement de la subvention	30/09/2009 APRES AFFECTATION
Capital Social	2 425 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2 425 000
Réserve légale	242 500	-	-	-	-	-	-	-	-	242 500
Réserve Extraordinaires	1 070 871	-	578 608	-	-	-	-	-	-	1 649 479
Autres réserves	1 781 480	-	-	-	-	-	-	-	-	1 781 480
Réserves de réévaluation	1 287 623	-	-	-	-	-	-	-	-	1 287 623
Résultats reportés	8 313	-	-	<8 313>	-	-	-	-	-	-
Résultats de l'exercice	812 795	-	<578 608>	8 313	-	<242 500>	-	-	-	-
Subvention d'investissent	38 934	-	-	-	-	-	-	-	-	38 934
Total	7 667 516	-	-	-	-	<242 500>	-	-	-	7 425 016

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

Adwya

Siège social : Route de la Marsa, Km 14 BP 658 -2070 La Marsa-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2010, la Société Adwya publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos 31 décembre 2009, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2009, approuve les états financiers de l'exercice 2009 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux articles 200 et suivant du code des sociétés commerciale et approuve les conventions y mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

Le conseil d'administration constatant que le mandat de l'actuel commissaire aux comptes arrive à expiration, propose de désigner en cette qualité, la société « Conseil Expertise Audit » représentée par Mr Mourad ben Ahmed pour la prochaine mandature, qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, statuant sur l'exercice 2012

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs eu titre de leur gestion de l'exercice 2009

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Sept mille Dinars (7 000 DT) le montant des jetons de présence pour l'exercice 2009 à allouer à chaque membre du conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire fixe aussi la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2009 à cinq mille dinars (5000DT) à allouer à chaque membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du résultat dégagé au titre de l'exercice 2009 à hauteur de 4 368 986 DT.

Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2009 comme suit :

○ Bénéfice net	4 368 986 DT
○ Réserves légales	218 449 DT
○ Solde disponible	4 150 537 DT
○ Dividende aux actionnaires (0,270D l'action)	2 970 000 DT
○ Affectation au poste des réserves ordinaires	1 180 537 DT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original , d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE****BILAN AU 31/12/2009 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
(montants exprimés en dinar tunisien)**

ACTIFS	Notes	Exercice clos au	
		31 décembre 2009	31 décembre 2008
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		1 803 223	1 408 953
Moins: amortissements		(706 840)	(597 197)
	1	1 096 384	811 756
Immobilisations corporelles		28 499 273	26 660 992
Moins: amortissements & provisions		(20 081 554)	(19 564 543)
	1	8 417 719	7 096 448
Immobilisations financières		57 523	53 280
Moins: provisions		0	0
	1	57 523	53 280
<i>Total des actifs immobilisés</i>		9 571 626	7 961 485
Autres actifs non courants			
<i>Total des actifs non courants</i>		9 571 626	7 961 485
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		21 524 863	14 888 382
Moins : provisions		(40 964)	(199 497)
	2	21 483 899	14 688 885
Clients et comptes rattachés		3 048 245	2 662 090
Moins: provisions		(75 585)	(371 297)
	3	2 972 661	2 290 793
Autres actifs courants		1 924 958	1 216 107
Moins: provisions		(33 463)	(156 558)
	4	1 891 495	1 059 550
Placements et autres actifs financiers	5	3 481 727	3 421 557
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 584 645	392 954
<i>Total des actifs courants</i>		31 414 427	21 853 738
Total des actifs		40 986 053	29 815 223

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Notes	Exercice clos au	
		31 décembre 2009	31 décembre 2008
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	7	11 000 000	11 000 000
Réserves	8	5 392 339	3 993 353
Autres capitaux propres	9	0	31 935
Total des capitaux propres après affectation		16 392 339	15 025 288
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	180 492	694 491
Autres passifs financiers		0	0
Provisions		132 318	1 907
Total des passifs non courants		312 810	696 397
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	18 837 484	8 247 106
Autres passifs courants	12	4 598 636	4 817 915
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	844 783	1 028 516
Total des passifs courants		24 280 903	14 093 537
Total des passifs		24 593 714	14 789 935
Total des capitaux propres et des passifs		40 986 053	29 815 223

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009

(montants exprimés en dinar tunisien)

	Capital social	Réserve légale	Réserve P. réinv.	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Autres capi. Prop	TOTAL
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation	11 000 000	868 785		3 124 569	4 368 986	0	19 362 339
Affectation approuvées par l'AGO du 31/03/2010		218 449	0	1 180 537	(1 398 986)		0
Dividendes à verser sur le bénéfice 2009					(2 970 000)		(2 970 000)
Solde après affectation du résultat de l'exercice 2009	11 000 000	1 087 234	0	4 305 105	0	0	16 392 339

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 AVRIL 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,289%		
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,289%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,289%	1 000,435
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,289%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,288%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,288%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,288%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,288%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,288%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,287%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011	4,287%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011	4,289%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,320%	999,540
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,378%	1 029,279
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,471%		1 014,053
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,524%	1 049,776
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,569%	1 105,407
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,590%	1 138,278
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,643%	1 099,969
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,740%		1 025,541
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,822%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,927%	1 108,547
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,126%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,161%		1 023,449
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,605%	1 111,032

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31/12/2009	
			Du 02/04/2010	Du 05/04/2010	EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,912	131,939		
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2010	100,356	100,384	***	0,893 0,87%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	103,257	103,283		1,241 1,22%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2010	101,750	101,781	***	1,026 0,98%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	105,253	105,286		1,065 1,02%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	105,403	105,438		1,069 1,02%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	104,026	104,058		1,026 1,00%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,658	103,689		1,027 1,00%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	107,195	107,226		0,938 0,88%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	105,541	105,574		1,080 1,03%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	109,310	109,340		1,006 0,93%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104,593	104,610		1,049 1,01%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	104,207	104,234		0,968 0,94%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	107,122	107,150		0,979 0,92%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	105,433	105,468		1,123 1,08%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	107,245	107,271		0,980 0,92%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	108,043	108,067		0,930 0,87%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105,651	105,677		1,039 0,99%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	05/03/2010	102,192	102,225	***	1,070 1,02%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	105,161	105,189		1,005 0,96%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	104,200	104,225		1,168 1,13%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105,540	105,567		0,944 0,90%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	105,031	105,061		0,923 0,89%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	105,515	105,545		0,988 0,94%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,669	103,696		0,859 0,84%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,639	100,656		0,656 0,66%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,187	1,188		0,008 0,68%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,393	11,396		0,098 0,87%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,591	10,594		0,101 0,96%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 103,234	103,309		1,057 1,03%
FCP SECURAS	STB Manager	05/04/2010	103,030	99,614	***	0,862 0,84%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	106,047	106,083		1,149 1,09%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,647	43,659		0,466 1,08%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,645	31,654		0,302 0,96%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	98,028	99,178		8,035 8,22%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	145,025	145,131		8,736 6,40%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 445,267	1 446,752		91,436 6,75%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	77,239	77,493		2,878 3,86%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,927	108,589		3,184 3,02%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73,353	73,645		3,257 4,63%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	49,982	49,982		0,517 1,05%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,618	58,728		1,569 2,74%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,055	102,398		1,370 1,36%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	109,597	110,008		3,024 2,83%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15,773	15,888		0,326 2,09%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	104,738	105,512		5,821 5,84%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2010	268,876	270,115	***	19,887 7,82%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	117,358	118,230		4,473 3,93%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 058,982	2 080,358		189,757 10,04%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 052,146	2 050,614		60,752 3,05%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 166,958	167,231		8,144 5,12%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 148,951	149,326		5,498 3,82%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 133,357	133,612		3,717 2,86%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,203	2,232		0,214 10,60%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,767	1,787		0,119 7,13%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 659,040	9 652,070		509,743 5,58%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,791	11,840		0,309 2,68%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,595	12,649		0,322 2,61%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,235	16,305		0,508 3,22%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,758	16,849		1,288 8,28%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 136,327	135,192		7,404 5,79%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 124,859	124,901		5,194 4,34%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120,196	119,914		3,594 3,09%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	18,784	18,954		1,283 7,26%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 191,257	1 191,819		32,373 2,79%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 313,639	6 319,318		150,926 2,45%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,520	116,666		3,311 2,92%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 120,575	121,327		6,228 5,41%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 105,714	1 105,858		-2,336 -0,21%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	149,542	151,018		8,464 5,94%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	639,295	641,609		23,364 3,78%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 151,070	151,989		11,477 8,17%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	126,796	127,326		7,271 6,06%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129,070	129,892		10,235 8,55%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	121,474	122,228		7,553 6,59%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	** 111,818	112,352		4,684 4,35%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 116,028	115,823		4,085 3,66%
FCP OPTIMA	BNA Capitaux	*S.C	** 115,166	115,596		3,119 2,77%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,537	13,544		0,947 7,52%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 112,227	112,085		6,779 6,44%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	** 108,443	109,024		5,140 4,95%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,514	10,624		0,239 2,30%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 390,693	5 400,265		172,357 3,30%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	** 11,191	11,260		0,414 3,82%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 153,741	154,573		20,405 15,21%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 306,501	1 321,765		155,101 13,29%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,143	1,150		0,044 3,98%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	** 101,056	101,688		1,951 1,96%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 002,924	10 090,378		100,642 1,01%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,793	100,221		0,221 0,22%
FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	-	** 100,396	100,353		0,353 0,35%
FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	-	** 100,394	100,897		0,897 0,90%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,504	100,421		0,421 0,42%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS SERENITE 2013 ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS SERENITE 2013 arrêtés au 31 décembre 2009, faisant apparaître un total actif de 6 664 837 DT, un actif net de 6 174 449 DT pour 1 000 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 6 174,449 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS SERENITE 2013, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS SERENITE 2013 » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS SERENITE 2013

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
<i>Portefeuille-titres</i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 408 707	1 013 691
Obligations et valeurs assimilées		4 096 215	4 306 409
Titres OPCVM			
	3.1	6 504 922	5 320 100
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		159 915	59 271
	3.2	159 915	59 271
<i>Créances d'exploitations</i>			
<i>Autres actifs</i>			
TOTAL ACTIF		6 664 837	5 379 371
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	487 010	18 937
Autres créditeurs divers	3.4	3 378	2 356
TOTAL PASSIF		490 388	21 293
ACTIF NET			
Capital	3.5	6 317 423	5 218 841
Sommes distribuables	3.6	<142 974>	139 237
Sommes distribuables des exercices antérieurs		139 237	
Sommes distribuables de l'exercice		<282 211>	139 237
ACTIF NET		6 174 449	5 358 078
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 664 837	5 379 371

FCP VALEURS SERENITE 2013

ETATS DE RESULTATS

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres		300 762	232 664
Dividendes	4.1	98 114	36 009
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	202 648	196 655
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		3 240	4 843
<i>Total des revenus des placements</i>		304 002	237 507
Charges de gestion des placements	4.3	<550 279>	<66 592>
Revenu net des placements		<246 277>	170 915
Autres produits			
Autres charges	4.4	<35 934>	<31 678>
Résultat d'exploitation		<282 211>	139 237
Régularisation du résultat d'exploitation			
Sommes distribuables de la période		<282 211>	139 237
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		308 002	31 511
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		793 774	191 982
Frais de négociation		<3 194>	<4 652>
Résultat net de la période		816 371	358 078

FCP VALEURS SERENITE 2013
ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET

COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>816 371</u>	<u>358 078</u>
Résultat d'exploitation		<282 211>	139 237
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		308 002	31 511
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		793 774	191 982
Frais de négociation		<3 194>	<4 652>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>			<u>5 000 000</u>
Souscriptions			
Capital			5 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Rachats			
Capital			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>816 371</u>	<u>5 358 078</u>
<u>Actif net</u>			
En début de période		5 358 078	
En fin de période		6 174 449	5 358 078
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		1 000	
En fin de période		1 000	1 000
<u>Valeur liquidative</u>		<u>6 174,449</u>	<u>5 358,078</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>15,24%</u>	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS SERENITE 2013 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 5 décembre 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS SERENITE 2013.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	2 100	76 245	110 081	1,65%
AMEN BANK DA 2009	2 283	6 721	9 520	0,14%
AMEN BANK NS 2009	183	6 644	9 159	0,14%
ASSAD	2 500	22 175	31 147	0,47%
BH	8 850	240 650	243 941	3,66%
BT	1 950	182 104	189 053	2,84%
LES CEMENTS DE BIZERTE	4 500	51 750	37 372	0,56%
POULINA G H	9 000	57 600	63 011	0,95%
S.N.M.V.T	1 340	217 791	311 666	4,68%
SERVICOM	8 957	29 110	29 916	0,45%
SFBT	5 000	61 200	62 124	0,93%
SITS	27 476	94 666	98 386	1,48%
SOTETEL	6 000	105 717	92 004	1,38%
STAR	2 891	231 234	416 856	6,25%
TL DA 2009-2	12 925	4 386	4 653	0,07%
TL NS 2009	1 725	39 657	41 297	0,62%
TPR	37 750	173 883	211 442	3,17%
TUNINVEST-SICAR	10 300	135 121	119 803	1,80%
TUNISIE LEASING	11 200	258 604	281 501	4,22%
UIB	2 500	43 183	45 775	0,69%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 038 441	2 408 707	36,15%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 10 2013 6.10%	3 840	4 083 840	4 096 215	61,46%
Total Bons de trésors		4 083 840	4 096 215	61,46%
Total		6 122 281	6 504 922	97,61%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons du trésor assimilables	11 750 543
Actions	1 896 421
	13 646 964

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
BTA	11 831 982	430 520	12 937 357	674 855
Actions	840 160		959 079	118 919
TOTAL	12 672 142	430 520	13 896 436	793 774

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Amen Bank Pasteur	159 915	65 932
Vente de titres à encaisser	-	43 651
Achats de titres à régler	-	<50 312 >
	<u>159 915</u>	<u>59 271</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de performance	462 523	-
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	23 012	17 454
Rémunération du dépositaire à payer	1 475	1 483
	<u>487 010</u>	<u>18 937</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 195	4 500
Redevance CMF	562	454
Retenue à la source à payer	219	-
Prime d'assurance	<2 598 >	<2 598 >
	<u>3 378</u>	<u>2 356</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Capital au 1^{er} janvier 2009	
En Nominal	5 218 841
Nombre de titre	1 000
Nombre d'actionnaires	109
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires entrants	
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	

Nombre de titres
 Nombre d'actionnaires sortants

Autres mouvements

Frais de négociation	< 3 194 >
Différences d'estimation (+/-)	308 002
Plus ou moins-value réalisée	793 774

Capital au 31 décembre 2009	6 317 423
Nombre de titres	1 000
Nombre d'actionnaires	109
Taux de rendement	15,24%

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2008	< 282 211 >
Exercice 2009	139 237
	<hr/>
	< 142 974 >
	<hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dividende STAR	69 480	-
Dividende TUNISIE LEASING	8 024	5 265
Dividende TPR	7 500	-
Dividende BT	3 900	-
Dividende BH	3 210	600
Dividende SFBT	3 000	2 184
Dividende SITS	1 800	-
Dividende ASSAD	700	-
Dividende POULINA G H	500	-
Dividende ARTES	-	16 000
Dividende S.N.M.V.T	-	8 960
Dividende ASSAD	-	3 000
	<hr/>	<hr/>
	98 114	36 009
	<hr/>	<hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 202 648 DT, correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de performance	462 523	-
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	81 856	61 305
Rémunération du dépositaire	5 900	5 287
	<hr/>	<hr/>
	550 279	66 592
	<hr/>	<hr/>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Prime d'assurance	24 999	22 404
Redevance CMF	6 102	4 774
Honoraires du commissaire aux comptes	4 833	4 500
	<u>35 934</u>	<u>31 678</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Revenus des placements	304,002	237,507
Charges de gestion des placements	<550,279>	<66,592>
Revenus net des placements	<246,277>	170,915
Autres produits	-	-
Autres charges	<35,934>	<31,678>
Résultat d'exploitation (1)	<282,211>	139,237
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	<282,211>	139,237
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	308,002	31,511
Frais de négociation	<3,194>	<4,652>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	793,774	191,982
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1 098,582	218,841
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	816,371	358,078
Résultat non distribuable de l'exercice	1 098,582	218,841
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1 098,582	218,841
Valeur liquidative	6 174,449	5 358,078
<u>Ratios de gestion des placements</u>		
Charges de gestion des placements / actif net	8,91%	1,24%
Autres charges / actif net	0,58%	0,59%
Résultat distribuable / actif net	<4,57>%	2,60%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2013 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2013 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions ;
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 40% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 13,141%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2013. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS CEA ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2009, faisant apparaître un total actif de 8 968 608 DT, un actif net de 8 939 893 DT pour 506 189 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 17,661 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS CEA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS CEA » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS CEA

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
<i>Portefeuille-titres</i>			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 509 435	3 117 582
Obligations et valeurs assimilées		699 673	199 267
Titres OPCVM			
	3.1	8 209 108	3 316 849
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>			
Placements monétaires			
Disponibilités		759 500	364 206
	3.2	759 500	364 206
<i>Créances d'exploitations</i>			
<i>Autres actifs</i>			
TOTAL ACTIF		8 968 608	3 681 055
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	23 098	13 480
Autres créditeurs divers	3.4	5 617	3 761
TOTAL PASSIF		28 715	17 241
ACTIF NET			
Capital	3.5	8 761 997	3 615 084
Sommes distribuables	3.6	177 896	48 730
Sommes distribuables des exercices antérieurs		193	1 303
Sommes distribuables de l'exercice		177 703	47 427
ACTIF NET		8 939 893	3 663 814
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 968 608	3 681 055

FCP VALEURS CEA

ETATS DE RESULTATS

COMAPRES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres		193 342	83 872
Dividendes	4.1	169 855	73 013
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	23 487	10 859
Autres revenus			
Revenus des placements monétaires		3 364	2 869
<i>Total des revenus des placements</i>		196 706	86 741
Charges de gestion des placements	4.3	<77 976>	<47 076>
Revenu net des placements		118 730	39 665
Autres produits			
Autres charges	4.4	<10 055>	<6 368>
Résultat d'exploitation		108 675	33 297
Régularisation du résultat d'exploitation		69 028	14 130
Sommes distribuables de la période		177 703	47 427
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<69 028>	<14 130>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		869 759	<60 914>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		612 582	478 950
Frais de négociation		<22 260>	<13 827>
Résultat net de la période		1 568 756	437 506

FCP VALEURS CEA

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2009 & 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 568 756</u>	<u>437 506</u>
Résultat d'exploitation		108 675	33 297
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		869 759	<60 914>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		612 582	478 950
Frais de négociation		<22 260>	<13 827>
<u>Distributions de dividendes</u>		<55 344>	
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>3 762 667</u>	<u>1 431 868</u>
Souscriptions		8 027 905	5 109 675
Capital		6 427 318	4 182 048
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		1 446 198	885 315
Régularisation des sommes distribuables		154 389	42 312
Rachats		<4 265 238>	<3 677 807>
Capital		<3 494 034>	<3 014 159>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<692 650>	<635 980>
Régularisation des sommes distribuables		<78 554>	<27 668>
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>5 276 079</u>	<u>1 869 374</u>
<u>Actif net</u>			
En début de période		3 663 814	1 794 440
En fin de période		8 939 893	3 663 814
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de période		279 446	169 246
En fin de période		506 189	279 446
<u>Valeur liquidative</u>		<u>17,661</u>	<u>13,111</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>36,03%</u>	<u>23,66%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	5 400	252 018	283 066	3,16%
AMEN BANK DA 2009	4 810	17 674	20 058	0,22%
AMEN BANK NS 2009	177	6 952	8 859	0,10%
ASSAD	25 151	255 548	313 354	3,49%
ATB	44 000	312 741	352 185	3,93%
ATTIJARI BANK	26 750	489 178	574 296	6,40%
ATTIJARI BANK NS 09	2 250	37 587	48 305	0,54%
BH	12 105	328 171	333 662	3,72%
BIAT	4 271	238 765	273 488	3,05%
BT	7 300	636 456	707 737	7,89%
BTE (ADP)	8 600	268 445	265 292	2,96%
CIL	6 000	172 320	170 774	1,90%
G.I.F	7 591	55 050	54 003	0,60%
LES CEMENTS DE BIZERTE	9 700	111 550	80 558	0,90%
MAGASIN GENERAL	1 400	154 727	180 600	2,01%
POULINA G H	40 000	271 570	280 048	3,12%
S.N.M.V.T	3 400	505 143	790 793	8,82%
SFBT	41 000	500 073	509 417	5,68%
SITS	65 671	234 005	235 155	2,62%
SOTETEL	5 700	93 822	87 404	0,97%
STAR	4 600	556 361	663 278	7,40%
TL DA 2009-2	24 548	7 792	8 837	0,10%
TL NS 2009	3 280	69 176	78 523	0,88%
TPR	63 000	318 424	352 869	3,93%
TUNISIE LEASING	24 409	539 726	613 494	6,84%
UIB	12 200	222 544	223 380	2,49%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 655 818	7 509 435	83,72%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 04 2010 6.750%	500	503 000	527 501	5,88%
BTA 07 2017 6.75%	151	167 308	172 172	1,92%
Total Bons de trésor Assimilables		670 308	699 673	7,80%
Total		7 326 126	8 209 108	91,52%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons du trésor Assimilables	956 435
Actions	11 082 961
	12 039 396

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins valeurs réalisées</u>
Bons du trésor zéro coupon	21 469	3 161	27 619	2 989
Bons du trésor Assimilables	456 807	16 530	490 212	16 875
Actions	7 560 040		8 152 758	592 718
TOTAL	8 038 316	19 691	8 670 589	612 582

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Amen Bank Pasteur	2 246 504	287 498
Liquidation émissions/rachats	176 784	55 437
Ventes de titres à encaisser	23 331	21 271
Achats de titres à régler	<1 687 119 >	-
	<u>759 500</u>	<u>364 206</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	21 623	12 005
Rémunération du dépositaire à payer	1 475	1 475
	<u>23 098</u>	<u>13 480</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 833	3 464
Redevance CMF	562	297
Retenue à la source à payer	222	-
	<u>5 617</u>	<u>3 761</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Capital au 1^{er} janvier 2009	
En Nominal	3 615 084
Nombre de titre	279 446
Nombre d'actionnaires	788
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	6 427 318
Nombre de titres	496 832
Nombre d'actionnaires entrants	746
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	3 494 034
Nombre de titres	270 089
Nombre d'actionnaires sortants	158
Autres mouvements	
Frais de négociation	<22 260 >
Différences d'estimation (+/-)	869 759

Plus ou moins-value réalisée	612 582
Régularisations sommes non distribuables	753 548

Capital au 31 décembre 2009	8 761 997
Nombre de titres	506 189
Nombre d'actionnaires	1 376
Taux de rendement	36,03% (i)

(i) Le calcul du taux de rendement à été effectué en tenant compte d'un dividende distribué en 2009 de 0,174 DT par action.

3.6 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercice 2008	122	71	193
Exercice 2009	108 675	69 028	177 703
	108 797	69 099	177 896

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dividende STAR	57 900	-
Dividende SFBT	18 513	10 350
Dividende S.N.M.V.T	16 800	11 200
Dividende TUNISIE LEASING	12 991	7 512
Dividende BH	9 350	3 600
Dividende BT	9 300	3 770
Dividende POULINA G H	9 000	-
Dividende TPR	8 750	4 425
Dividende BTE	8 501	-
Dividende ATB	6 800	-
Dividende SITS	6 000	-
Dividende ASSAD	5 950	2 400
Dividende TUNIVEST-SICAR	-	14 000
Dividende ARTES	-	12 000
Dividende SIMPAR	-	3 750
Dividende BH NG	-	6
	169 855	73 013

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Intérêts sur BTA	22 203	9 627
Intérêts sur BTZC	1 284	1 232
	23 487	10 859

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	72 076	41 176
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
	77 976	47 076

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance CMF	5 020	2 868
Honoraires du commissaire aux comptes	5 035	3 500
	<u>10 055</u>	<u>6 368</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Revenus des placements	0,389	0,310	0,036
Charges de gestion des placements	<0,154>	<0,168>	<0,056>
Revenus net des placements	0,235	0,142	<0,020>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	<0,02>	<0,023>	<0,018 >
Résultat d'exploitation (1)	0,215	0,119	<0,038>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,136	0,051	0,043
Sommes distribuables de l'exercice	0,351	0,170	0,005
Variation des plus (ou moins) values potentielles	1,718	<0,218>	0,264
Frais de négociation	<0,044>	<0,049>	<0,010>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,210	1,714	0,056
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	2,884	1,447	0,310
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,099	1,566	0,272
Résultat non distribuable de l'exercice	2,884	1,447	0,310
Régularisation du résultat non distribuable	1,489	0,891	0,288
Sommes non distribuables de l'exercice	4,373	2,338	0,598
Distribution de dividende	<0,174>	-	-
Valeur liquidative	17,661	13,111	10,603
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net	0,87%	1,28%	0,53%
Autres charges / actif net	0,11%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable / actif net	1,99%	1,29%	0,04%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE AIRLINES FCP VALEURS CEA ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2009, faisant apparaître un total actif de 7 145 033 DT, un actif net de 7 123 465 DT pour 564 529 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 12,618 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers d' « AIRLINES FCP VALEURS CEA » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI**

AIRLINES FCP VALEURS CEA**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2009
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions		6 115 987
Obligations et valeurs assimilées		897 760
Titres OPCVM		
	3.1	7 013 747
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires		
Disponibilités		131 286
	3.2	131 286
<u>Créances d'exploitations</u>		
<u>Autres actifs</u>		
TOTAL ACTIF		7 145 033
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.3	16 019
Autres créditeurs divers	3.4	5 549
TOTAL PASSIF		21 568
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.5	6 956 672
Sommes distribuables		166 793
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		166 793
ACTIF NET		7 123 465
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 145 033

AIRLINES FCP VALEURS CEA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 19 FEVRIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 19/02/2009 au 31/12/2009
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		129 688
Dividendes	4.1	111 586
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	18 102
Autres revenus		
<u>Revenus des placements monétaires</u>		8 967
<i>Total des revenus des placements</i>		138 655
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<39 661>
<i>Revenu net des placements</i>		98 994
Autres produits		
Autres charges	4.5	<7 989>
<i>Résultat d'exploitation</i>		91 005
Régularisation du résultat d'exploitation		75 788
<i>Sommes distribuables de la période</i>		166 793
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		<75 788>
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		659 780
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		150 480
<i>Frais de négociation</i>		<17 671>
<i>Résultat net de la période</i>		883 594

AIRLINES FCP VALEURS CEA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 19 FEVRIER 2009 AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 19/02/2009 au 31/12/2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		883 594
Résultat d'exploitation		91 005
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		659 780
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		150 480
Frais de négociation		<17 671>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>		6 239 871
Souscriptions		6 975 982
Capital		6 273 380
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		610 729
Régularisation des sommes distribuables		91 873
Rachats		<736 111>
Capital		<628 090>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<91 936>
Régularisation des sommes distribuables		<16 085>
<u>Variation de l'actif net</u>		7 123 465
<u>Actif net</u>		
En début de période		
En fin de période		7 123 465
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de période		
En fin de période		564 529
<u>Valeur liquidative</u>		12,618

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
ADWYA	17 000	146 673	142 894	2,00%
AMEN BANK	2 574	126 775	134 928	1,89%
AMEN BANK DA 2009	2 700	10 782	11 259	0,16%
AMEN BANK NS 2009	126	6 200	6 306	0,09%
ARTES	8 919	110 500	107 773	1,51%
ASSAD	23 000	251 727	286 555	4,01%
ATB	35 293	240 723	282 492	3,95%
ATTIJARI BANK	21 406	408 134	459 565	6,43%
ATTIJARI BANK NS 09	1 594	27 466	34 222	0,48%
BH	12 500	323 835	344 550	4,82%
BIAT	4 400	214 921	281 749	3,94%
BT	6 000	512 246	581 702	8,14%
BTE (ADP)	4 600	145 730	141 900	1,99%
LES CIMENTS DE BIZERTE	6 450	74 175	53 567	0,75%
MAGASIN GENERAL	1 100	123 786	141 900	1,99%
POULINA G H	40 000	251 454	280 048	3,92%
S.N.M.V.T	2 700	454 983	627 983	8,79%
SFBT	18 000	218 796	223 646	3,13%
SITS	41 000	149 643	146 813	2,05%
SOTETEL	10 523	169 776	161 360	2,26%
STAR	3 500	430 118	504 668	7,06%
TL DA 2009-2	23 500	7 850	8 458	0,12%
TL NS 2009	1 600	35 711	38 303	0,54%
TPR	65 000	329 559	364 071	5,10%
TUNISAIR	80 000	183 411	198 841	2,78%
TUNISIE LEASING	21 900	498 065	550 434	7,70%
Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 453 039	6 115 987	85,60%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
<u>1-Bons du trésor Assimilables</u>				
BTA 04-2010-6.750%	851	861 770	897 760	12,56%
Total Bons de trésor Assimilables		861 770	897 760	12,56%
Total		6 314 809	7 013 747	98,16%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Bons de trésor assimilables	1 305 100
Actions	6 496 046
	<u>7 801 146</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Prix de Cession	Plus ou moins values réalisées
Bons de trésor assimilables	443 330	7 910	447 969	<3 271>
Actions	1 043 007		1 196 758	153 751
TOTAL	<u>1 486 337</u>	<u>7 910</u>	<u>1 644 727</u>	<u>150 480</u>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Amen Bank Pasteur	154 675
Achat souscription à régler	<23 389>
	<u>131 286</u>

: 3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	14 524
Rémunération du dépositaire à payer	1 495
	<u>16 019</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit

	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 724
Redevance CMF	604
Retenue à la source à payer	221
	<u>5 549</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 19 février 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Capital au 1^{er} janvier 2009	
En Nominal	
Nombre de titre	
Nombre d'actionnaires	
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	6 273 380
Nombre de titres	627 338
Nombre d'actionnaires entrants	209
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	628 090
Nombre de titres	62 809
Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	<17 671
Différences d'estimation (+/-)	659 780
Plus ou moins-value réalisée	150 480
Régularisations sommes non distribuables	518 793

Capital au 31 décembre 2009

Nombre de titres

6 956 672

Nombre d'actionnaires

564 529

209

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Dividende STAR	38 600
Dividende SFBT	9 600
Dividende TUNISIE LEASING	9 246
Dividende TPR	7 369
Dividende BT	7 050
Dividende BH	6 000
Dividende S.N.M.V.T	6 720
Dividende POULINA G H	5 981
Dividende BTE (ADP)	5 940
Dividende ASSAD	5 250
Dividende ATB	4 760
Dividende BIAT	2 970
Dividende TUNISAIR	2 100
	<u>111 586</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 18 102 DT et correspond aux intérêts sur les BTA.

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	34 957
Rémunération du dépositaire	4 704
	<u>39 661</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	4 724
Honoraires du commissaire aux comptes	3 265
	<u>7 989</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	0,246
Charges de gestion des placements	<0,070>
Revenus net des placements	<u>0,176</u>
Autres produits	-
Autres charges	<0,014>
Résultat d'exploitation (1)	<u>0,162</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,134
Sommes distribuables de l'exercice	<u>0,296</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	1,168
Frais de négociation	<0,031>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,267
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>1,404</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>1,566</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>1,404</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,918
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>2,322</u>
Valeur liquidative	<u>12,618</u>

Ratios de gestion des placements

- Charges de gestion des placements/actif net soit : $39\,661 / 7\,123\,465 = 0,56\%$;
- Autres charges / actif net soit : $7\,989 / 7\,123\,465 = 0,11\%$;
- Résultat distribuable / actif net soit : $166\,793 / 7\,123\,465 = 2,34\%$.

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE FCP VALEURS QUIETUDE 2014 ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 arrêtés au 31 décembre 2009, faisant apparaître un total actif de 17 257 756 DT, un actif net de 17 190 211 DT pour 3 285 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 5 232,941 DT.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS QUIETUDE 2014, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes

ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS QUIETUDE 2014 » arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérification et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le Commissaire aux Comptes
Mourad FRADI

FCP VALEURS QUIETUDE 2014**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2009
<u>ACTIF</u>		
<u>Portefeuille-titres</u>		
Actions		4 265 135
Obligations et valeurs assimilées		12 760 056
Titres OPCVM	3.1	17 025 191
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>		
Placements monétaires		
Disponibilités	3.2	232 565
		232 565
<u>Créances d'exploitations</u>		
<u>Autres actifs</u>		
TOTAL ACTIF		17 257 756
<u>PASSIF</u>		
Opérateurs créditeurs	3.3	59 489
Autres créditeurs divers	3.4	8 056
TOTAL PASSIF		67 545
<u>ACTIF NET</u>		
Capital	3.5	16 908 482
Sommes distribuables		281 729
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		281 729
ACTIF NET		17 190 211
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 257 756

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 10 MARS 2009 AU 31 Décembre 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 10/03/2009 au 31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres		432 537
Dividendes	4.1	103 304
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	329 233
Autres revenus		
Revenus des placements monétaires		
<i>Total des revenus des placements</i>		432 537
Charges de gestion des placements	4.3	<134 640>
Revenu net des placements		297 897
Autres produits		
Autres charges	4.4	<16 168>
Résultat d'exploitation		281 729
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de la période		281 729
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		435 575
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		52 787
<i>Frais de négociation</i>		<4 880>
Résultat net de la période		765 211

FCP VALEURS QUIETUDE 2014**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****PERIODE ALLANT DU 10 MARS 2009 AU 31 DECEMBRE 2009****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	Du 10/03/2009 au 31/12/2009
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		765 211
Résultat d'exploitation		281 729
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		435 575
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		52 787
Frais de négociation		<4 880>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>		16 425 000
Souscriptions		16 425 000
Capital		16 425 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Régularisation des sommes distribuables		
<u>Variation de l'actif net</u>		17 190 211
<u>Actif net</u>		
En début de période		
En fin de période		17 190 211
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de période		
En fin de période		3 285
<u>Valeur liquidative</u>		5 232,941

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 30 décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
AMEN BANK	1 100	41 693	57 662	0,33%
AMEN BANK DA 2009	1 196	3 676	4 987	0,03%
AMEN BANK NS 2009	96	3 639	4 805	0,03%
ARTES	7 000	81 240	84 585	0,49%
ATB	24 000	150 531	192 101	1,11%
ATTIJARI BANK	2 000	38 356	42 938	0,25%
ATTIJARI BANK NS 09	250	4 794	5 367	0,03%
BH	8 500	242 675	234 294	1,36%
BNA	35 000	413 968	398 584	2,31%
BT	2 546	237 099	246 835	1,43%
LES CIMENTS DE BIZERTE	12 500	143 750	103 811	0,60%
MAGASIN GENERAL	2 700	211 341	348 300	2,02%
POULINA G H	18 526	113 009	129 704	0,75%
S.N.M.V.T	2 650	394 766	616 353	3,57%
SITS	81 679	260 030	292 476	1,69%
SOTETEL	10 700	190 729	164 074	0,95%
STAR	3 400	464 261	490 249	2,84%
TL DA 2009-2	23 657	8 010	8 517	0,05%
TL NS 2009	3 480	80 111	83 311	0,48%
TPR	44 465	232 954	249 053	1,44%
TUNISIE LEASING	20 177	464 564	507 129	2,94%
<i>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>		3 781 196	4 265 135	24,70%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 02 2015 7%	4 835	5 308 830	5 523 437	32,01%
<i>Total Bons de trésors</i>		5 308 830	5 523 437	32,01%
2-Bons du trésor Zéro Coupon				
BTZC OCT 2016	10 200	7 081 520	7 236 619	41,93%
<i>Total Bons de trésor Zéro Coupon</i>		7 081 520	7 236 619	41,93%
<i>Total Bons de trésors</i>		12 390 350	12 760 056	73,94%
Total		16 171 546	17 025 191	98,64%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
BTZC OCT 2016	7 081 520
Bons du trésor assimilables	6 445 260
Actions	4 179 679
	<u>17 706 459</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2009 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Bons du trésor assimilables	1 136 430	39 500	1 180 355	4 425
Actions	398 483		446 845	48 362
TOTAL	1 534 913	39 500	1 627 200	52 787

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique est constitué du solde du compte bancaire « Amen Bank Pasteur » qui s'élève à 232 565 DT au 31 décembre 2009.

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2009</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	56 942
Rémunération du dépositaire à payer	2 547
	<u>59 489</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 225
Redevance CMF	1457
Retenue à la source à payer	374
	<u>8 056</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 10 mars 2009 au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Capital au 1^{er} janvier 2009	
En Nominal	
Nombre de titre	
Nombre d'actionnaires	
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	16 425 000
Nombre de titres	3 285
Nombre d'actionnaires entrants	231
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements	
Frais de négociation	<4 880 >
Différences d'estimation (+/-)	435 575
Plus ou moins-value réalisée	52 787
Capital au 31 décembre 2009	16 908 482
Nombre de titres	3 285
Nombre d'actionnaires	231

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Dividende STAR	73 456
Dividende TUNISIE LEASING	11 760
Dividende SITS	7 296
Dividende BH	5 100
Dividende BT	4 092
Dividende STB	1 600
	<u>103 304</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Intérêts sur BTA	174 134
Intérêts sur BTZC	155 099
	<u>329 233</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	128 775
Rémunération du dépositaire	5 865
	<u>134 640</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2009 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	9 943
Honoraires du commissaire aux comptes	6 225
	<u>16 168</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS**5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2009</u>
Revenus des placements	131,670
Charges de gestion des placements	<40,986>
Revenus net des placements	<u>90,684</u>
Autres produits	-
Autres charges	<4,922>
Résultat d'exploitation (1)	<u>85,762</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>85,762</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	132,595
Frais de négociation	<1,485>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16,069
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>147,179</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>232,941</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>147,179</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>147,179</u>
Valeur liquidative	<u>5 232,941</u>

5-2 Ratios de gestion des placements :

Les ratios de gestion des placements au 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

- Charges de gestion des placements/actif net soit : $134\,640 / 17\,190\,211 = 0,78\%$
- Autres charges / actif net soit : $16\,168 / 17\,190\,211 = 0,09\%$
- Résultat distribuable / actif net soit : $281\,729 / 17\,190\,211 = 1,64\%$

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2014 sont confiées à TUNISIE VALEURS

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de succès s'élevant à 25% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2014. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SITUATION ANNUELLE DE FINA OBLIGATAIRE SICAV ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 30 Novembre 2007, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 5.228.828 D, un capital social de 4.997.300 D et une valeur liquidative égale à 104^D, 633 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

.../...

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à cet audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 79,67% de l'actif arrêté au 31/12/2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités représentent au 31/12/2009, 20,25% de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Opinion

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à cet audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 79,67% de l'actif arrêté au 31/12/2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les liquidités représentent au 31/12/2009, 20,25% de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV, contre un seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Opinion

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler qu'à la date de l'établissement du présent rapport, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice 2009 ne nous a pas été remis.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société FINACorp Obligataire SICAV à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
MEMBRE DE KPMG - LES JARDINS DU LAC
LAC II TUNIS
B.P.N° 317, PI. PUBLIC PONSÉ - LES BERGES DU LAC
RUE LAC CIBIKI - 1053 TUNIS
NLP : 810663 TUN/NOGO
R.C : B148892002

*FINACorp Obligataire SICAV***BILAN**

LIBELLE	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS</u>		-	-
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 181 017	2 682 869
a- Actions et valeurs assimilées		247 838	0
b- Obligations et valeurs assimilées		2 501 996	2 173 098
c- Emprunts d'état		1 431 183	509 771
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		1 062 808	60 622
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	AC2	1 062 808	60 622
Créances d'exploitations	AC3	0	0
Autres actifs	AC4	3 829	0
TOTAL ACTIFS		5 247 655	2 743 492
-		-	-
<u>PASSIFS</u>		18 826	13 671
Opérateurs créditeurs	PA1	13 454	7 860
Autres créditeurs divers	PA2	5 372	5 811
<u>ACTIF NET</u>		5 228 828	2 729 821
Capital	CPI	5 023 535	2 628 932
Sommes distribuables		205 293	100 889
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		24	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		128 049	104 230
c- Régul.Résultat distribuables de la période		77 220	-3 341
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 247 655	2 743 492

FINACorp Obligataire SICAV

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.09 au 31.12.09	Période du 01.01.08 au 31.12.08
Revenus du portefeuille-titres	PR1	141 125	114 000
a- Dividendes		8 400	9 120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		100 943	80 987
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		31 782	23 893
Revenus des placements monétaires	PR2	19 356	17 018
Total des revenus des placements		160 481	131 018
Charges de gestion des placements	CH 1	-23 874	-19 084
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		136 607	111 934
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	-8 558	-7 704
RESULTAT D'EXPLOITATION		128 049	104 230
Régularisation du résultat d'exploitation		77 220	-3 341
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		205 269	100 889
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-77 220	3 341
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-2 402	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		21 372	-2 248
Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		147 019	101 982

*FINACorp Obligataire SICAV***VARIATION DE L'ACTIF NET**

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>147 019</u>	<u>101 982</u>
a- Résultat d'exploitation	128 049	104 230
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 402	0
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	21 372	-2 248
d- Frais de négociation de titres	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-75 680</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>2 427 669</u>	<u>2 627 839</u>
a- Souscriptions	10 942 955	14 115 223
- Capital	10 539 800	13 906 300
- Régularisation des sommes non distribuables	50 454	-9 223
- Régularisation des sommes distribuables	352 701	218 146
b- Rachats	8 515 287	11 487 384
- Capital	8 172 900	11 275 900
- Régularisation des sommes non distribuables	41 721	-10 002
- Régularisation des sommes distribuables	300 666	221 487
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 499 008	2 729 820
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>2 499 008</u>	<u>2 729 820</u>
a- Début de période	2 729 820	0
b- Fin de période	5 228 828	2 729 820
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	49 973	26 304
a- Début de période	26 304	0
b- Fin de période	49 973	26 304
VALEUR LIQUIDATIVE	104,633	103,779
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,518%	3,850%

FINACorp Obligataire SICAV

Société d'investissement à capital variable

Société régie par le code des organismes de placement collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24/07/2001 et les textes subséquents les complétant ou les modifiant

Agrément du CMF n°49 du 27 Décembre 2006

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACI : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 4.181.017 D'T, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'Actif Net
BTA	1.330	1.385.558,400	1.431.182,949	27,37%
BTA MARS 2016	1.130	1.174.758,400	1.213.246,510	23,20%
BTA MARS 2019	200	210.800,000	217.936,439	4,17%
Obligations des sociétés	27.350	2.440.000,000	2.501.996,082	47,85%
AB 2008 cat B	3.000	285.000,000	294.838,356	5,64%
AB 2008 SUB	1.150	115.000,000	116.277,540	2,22%
ATL 2008/1	3.000	240.000,000	247.385,425	4,73%
ATL 2008/2	1.000	100.000,000	101.127,671	1,93%
ATL 2008/3	500	50.000,000	50.011,233	0,96%
CIL 2007/2	1.500	120.000,000	125.351,014	2,40%
CIL 2009/3	2.000	200.000,000	200.207,123	3,83%
HL 2008/1	3.000	240.000,000	248.493,238	4,75%
HL 2009/1	1.600	160.000,000	162.964,165	3,12%
TLS 2008/1	3.000	240.000,000	246.325,479	4,71%
TLS 2009 SUB	1.600	160.000,000	161.941,742	3,10%
UIB 2009/1	2.500	250.000,000	255.385,206	4,88%
UNIFACTOR 2008	3.500	280.000,000	291.687,890	5,58%
Titres OPCVM	2.400	250.240,800	247.838,400	4,74%
GO SICAV	2.400	250.240,800	247.838,400	4,74%
TOTAL		4.075.799,200	4.181.017,431	79,96%

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2009 à 141.125 DT contre 114.000 DT à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

LIBELLE	Période du 01/01/09 au 31/12/09	Période du 01/01/08 au 31/12/08
<u>Dividendes</u>		
Des titres OPCVM	8.400,000	9.120,000
<u>Revenus des Obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des Obligations		
Intérêts	100.942,695	80.986,614
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
Intérêts	31.782,138	23.893,178
TOTAL	141.124,833	113.999,792

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/09 à 19 356 DT contre 17 018 DT au 31/12/08 et se détaille comme suit :

LIBELLE	Période du 01/01/09 au 31/12/09	Période du 01/01/08 au 31/12/08
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des comptes de dépôt	19.356,144	17.017,848
TOTAL	19.356,144	17.017,848

Note sur le passif et autres actifs

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
AC4 <u>Autres Actifs</u>	<u>3.829,064</u>	<u>0,000</u>
R à S sur BTA	3.829,064	0,000
PA1 <u>Opérateurs Créditeurs</u>	<u>13.454,059</u>	<u>7.860,000</u>
Frais de Gestionnaire	6.441,722	4.388,000
Frais de dépositaire	7.012,337	3.472,000
PA2 <u>Autres créditeurs divers</u>	<u>5.372,165</u>	<u>5,811,000</u>
Autres opérateurs créditeurs	4.986,193	4.904,000
Autres créditeurs CMF	385,972	240,000
R à S à payer	0,000	667,000

Note sur les charges et produits de gestion

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
CH1 <u>Charges de gestion des placement</u>	<u>23.873,773</u>	<u>19.084,000</u>
Rémunération du gestionnaire	20.333,689	15.612,000
Rémunération du dépositaire	3.540,084	3.472,000
CH2 <u>Autres charges</u>	<u>8.557,776</u>	<u>7.704,000</u>
rémunération CAC	5.000,084	4.904,000
Redevance CMF	3.446,396	2.646,000
Charges Diverses	111,295	154,000
PR3 <u>Autres Produits</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres Produits	0,000	0,000

CPI : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/08</u>	2.630.400
* Nombre de Titres	26.304
* Nombre d'actionnaires	122
<u>Souscription réalisées</u>	
* Montant	10.539.800
* Nombre de titres émis	105.398
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	8.172.900
* Nombre de titres rachetés	81.729
<u>Capital au 31/12/09</u>	
* Montant	4.997.300
* Nombre de Titres	49.973
* Nombre d'actionnaires	95

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/08</u>	<u>2.628.931,744</u>	<u>2.628.931,744</u>
<u>Souscription de la période</u>	<u>10.539.800,000</u>	<u>10.539.800,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-8.172.900,000</u>	<u>-8.172.900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>27.703,305</u>	<u>232.996,722</u>
* Variation des plus ou moins values et frais de nég.	18.970,000	18.970,000
* Régularisation sommes non distribuables de la période	8.733,305	8.733,305
* Sommes distribuables		205.293,417
<u>Capital fin de période au 31/12/2009</u>	<u>5.023.535,049</u>	<u>5.228.828,466</u>

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	104.229,499	-3.340,950	100.888,549
Exercice 2009	128.073,560	77.219,857	205.293,417
Total	232.303,059	73.878,907	306.181,966

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3,211	4,981
Charges de gestion des placements	-0,478	-0,726
Revenus nets des placements	2,734	4,255
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	-0,171	-0,293
Résultat d'exploitation	2,562	3,962
Régularisation du résultat d'exploitation	1,545	-0,127
Sommes distribuables de l'exercice	4,108	3,835
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-0,048	0,000
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,428	-0,085
Frais de négociation	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0,380	-0,085
Résultat net de l'exercice	2,942	3,877
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,380	-0,085
Régularisation du résultat non distribuable	0,175	-0,731
Sommes non distribuables de l'exercice	0,554	-0,816
Distribution de dividendes	3,835	0,000
Valeur liquidative	104,633	103,779
Ratios de gestion des placements		
Charges/actif net moyen	0,69%	0,68%
Autres charges/actif net moyen	0,25%	0,27%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	5,96%	3,59%
Actif net moyen	3 445 965 DT	2 807 961 DT

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2009 s'élèvent à 20 334 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société FINACorp Obligataire SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la rémunération du dépositaire au 31/12/09 s'élève à 3 541 DT.

4- 2 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La FINACorp, prend en charge les frais de gestion suivants en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV, tels que :

- la charge de la TCL
- les dépenses publicitaires et de publication
- paiement des jetons de présence, s'il y a lieu

Tunis, le 30 MARS 2010

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE « FINACorp Obligataire
SICAV »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite en 2009 des opérations précédemment conclues entre la société FINACorp Obligataire SICAV et des parties liées, Dans ce cadre, les frais pris en charges par FINACorp Obligataire SICAV au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à :

- rémunération du gestionnaire FINACorp S.A.	20.334 DT
- rémunération du dépositaire « Arab Tunisian Bank »	3.541 DT

Par ailleurs, au cours de nos travaux, nous n'avons pas soulevés d'autres opérations devant être soumises aux formalités prévues par les articles susmentionnés, en dehors de celles citées ci-dessus.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
MEMBRE DE KPMG - LES JARDINS DU LAC
LAC II TUNIS
B.P.N° 317, P.O. BOX 10811 - LES BERGES DU LAC
RUE EL MACHKELL - 1054 TUNIS
N° TEL: 71066511 / 71066522

SITUATION ANNUELLE DE FCP FINACorp 60 ARRETEE AU 31/12/2009**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration tenu le 27/03/08, nous avons procédé à l'examen du bilan ci-joint, de FCP FINA60 arrêté au 31 Décembre 2009 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 01/01/09 au 31/12/2009.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **863.561DT**, un capital social de **779.000 DT** et une valeur liquidative égale à **1.108,550DT** par part, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du FCP FINA 60. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux

règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au non respect du règlement intérieur du FCP FINA60 :

1- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTA, BTACT et BTZC, doit être compris entre 74% et 79%.

Au 31 Décembre 2009, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 72,48% dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, le seuil d'emploi de l'actif net en liquidités est de 5%.

Au 31 Décembre 2009, l'actif net de FCP FINA60 est employé à raison de 9,98% dans des liquidités.

Opinion

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP FINA60 arrêtée au 31 Décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Vérifications spécifiques.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

FMBZ KPMG TUNISIE

FCP FINA 60

BILAN

LIBELLE	NOTE	31/12/2009	31/12/2008
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	785 864	768 776
a- Actions et valeurs assimilées		159 983	165 012
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Emprunts d'état		625 881	603 764
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		86 226	77 919
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités	AC2	86 226	77 919
Créances d'exploitations	AC3	0	1 030
Autres actifs	AC4	2	0
TOTAL ACTIFS		872 093	847 725
-		-	-
<u>PASSIFS</u>		<u>8 532</u>	<u>6 421</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	5 182	4 063
Autres créditeurs divers	PA2	3 350	2 358
<u>ACTIF NET</u>		<u>863 561</u>	<u>841 304</u>
Capital	CPI	821 415	823 812
Sommes distribuables		42 146	17 492
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		16 378	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		26 143	23 343
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-375	-5 851
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		872 093	847 725

FCP FINA 60

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.09 au 31.12.09	Période du 01.01.08 au 31.12.08
Revenus du portefeuille-titres	PR1	39 472	16 156
a- Dividendes		7 650	11 380
b- Revenus des BTA et BTZC		31 822	4 776
Revenus des placements monétaires	PR2	1 621	22 502
Total des revenus des placements	-	41 094	38 657
Charges de gestion des placements	CH 1	-11 178	-12 032
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		29 915	26 625
Autres produits	PR 3	199	0
Autres charges	CH 2	-3 971	-3 282
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 143	23 343
Régularisation du résultat d'exploitation		-375	-5 851
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		25 768	17 492
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		375	5 851
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		27 372	-32 055
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 011	25 554
Frais de négociation		-629	-4 332
RESULTAT NET DE LA PERIODE		60 897	12 510

FCP FINA 60

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.09	Période du 01.01 au 31.12.08
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>60 897</u>	<u>12 510</u>
a- Résultat d'exploitation	26 143	23 343
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	27 372	-32 055
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	8 011	25 554
d- Frais de négociation de titres	-629	-4 332
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-38 640</u>	<u>828 794</u>
a- Souscriptions	729 160	2 921 557
- Capital	668 000	2 914 000
- Régularisation des sommes non distribuables	30 526	7 077
- Régularisation des sommes distribuables	30 634	480
b- Rachats	767 800	2 092 763
- Capital	721 000	2 082 000
- Régularisation des sommes non distribuables	30 346	47 141
- Régularisation des sommes distribuables	32 123	6 331
- Commissions de rachat	-15 669	-42 709
VARIATION DE L'ACTIF NET	22 257	841 304
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>22 257</u>	<u>841 304</u>
a- Début de période	841 304	0
b- Fin de période	863 561	841 304
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	779	832
a- Début de période	832	0
b- Fin de période	779	832
VALEUR LIQUIDATIVE	1 108,550	1 011,182
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	9,629%	1,466%

FCP FINA60

Fonds Commun de placement

Société régie par le code des organismes de placement collectif

Promulgué par la loi n° 2001-83 du 24/07/2001 et les textes subséquents les complétant ou les modifiant

Agrément du CMF n°49 du 27 Décembre 2006

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 785.864 DT, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/09	% de l'Actif Net
Actions et Valeurs Assimilées		164.666,417	159,983,082	18,53%
ARTES	6.399	70 184,307	77 325,516	8,95%
CBIZERTE	5.000	57 500,000	41 525,000	4,81%
MONOPRIX	100	13 500,000	23 258,600	2,69%
SITEX	2.400	23 064,000	17 424,000	2,02%
TUNISAIR	181	418,110	449,966	0,05%
BTA		166.819,400	172.770,852	20,01%
BTA 7-02/2015	55	56.819,400	59.570,304	6,90%
BTA 8,25-07/2014	100	110.000,000	113.200,548	13,11%
BTZC		428.050,000	453.110,269	52,47%
BTZC 11/10/2016	700	428.050,000	453.110,269	52,47%
TOTAL		759.535,817	785.864,203	91,01%

AC2 : Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 86.226 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Avoirs en banque	85 567	77 919
- Somme a l'encaissement	677	0
- Somme à régler	-17	0
Total	86 226	77 919

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 5 182 DT, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Gestionnaire	2 564	2 706
- Dépositaire	2 618	1 357
Total	5 182	4 063

PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 350 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- CMF	85	79
- C.A.C	3 265	2 279
Total	3 350	2 358

CPI : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2008</u>	
- Montant	832.000
- Nombre de parts	832
- Nombre de porteurs de parts	6
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	668.000
- Nombre de parts	668
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	721.000
- Nombre de parts	721
<u>Capital au 31/12/2009</u>	
- Montant	779.000
- Nombre de parts	779
- Nombre de porteurs de parts	11

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/08</u>	<u>823.811,920</u>	<u>823.811,920</u>
<u>Souscription de la période</u>	<u>668.000,000</u>	<u>668.000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-721.000,000</u>	<u>-721.000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>50.602,681</u>	<u>92.748,783</u>
* Variation des plus ou moins values, commissions de rachat et frais de négociation.	50.422,681	50.422,681
* Régularisation sommes non distribuables de la période	180,000	180,000
* Sommes distribuables		42.146,102
<u>Capital fin de période au 31/12/2009</u>	<u>821.414,601</u>	<u>863.560,703</u>

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2009 à 39.472 DT et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Dividendes	7.650	11.380
- Revenus des BTA	9.688	1.849
- Revenus des BTZC	22.134	2.926
Total	39.472	16.156

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1.621 DT, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Revenus des Bons de Trésor	0	18.825
- Revenus des Billets de Trésorerie	0	11
- Intérêts des comptes de dépôt	1.621	3.666
Total	1.621	22 502

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 11 178 DT, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	9.918	10.675
- Rémunération du dépositaire	1.260	1.357
Total	11.178	12.032

CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 3 971 DT, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	3.000	2.279
- Redevance CMF	840	905
- Charges diverses	130	98
Total	3.971	3.282

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP FINA60 est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP FINA60 et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 1% HT/an, calculée sur la base de l'actif net du FCP FINA60 lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « FINACORP S.A » au 31/12/2009 s'élève à 9.918 DT.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,15% HT/an calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 4500 DT.

La commission de l'ATB au 31/12/2009 s'élève à 1.260 DT. La différence entre ce montant et le minimum à régler est à la charge de FINACorp (soit 3.240 DT).

4- 3 Rémunération du distributeur

Le FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement, en contre partie du service de distributeur, calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

4- 4 Frais pris en charge par FINACorp

La FINACorp, prend en charge les frais de publicité et publication de gestion en lieu et place du FCP FINA60.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**LES INDUSTRIES CHIMIQUES
DU FLUOR -ICF-**

Siège social : 42 Rue Ibn Caraf 1002 Tunis Bélvédère

La Société Les industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M, Jamil GOUIDER (Consulting Members Groupe).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		826 850	815 805
Moins : amortissements		(746 472)	(719 872)
	3	<u>80 378</u>	<u>95 933</u>
Immobilisations corporelles		36 480 657	35 121 444
Moins : amortissements		(28 075 435)	(27 260 565)
	4	<u>8 405 222</u>	<u>7 860 879</u>
Immobilisations Financières		21 411 161	18 580 575
Moins : provisions		(458 658)	(618 425)
	5	<u>20 952 503</u>	<u>17 962 150</u>
Total des actifs immobilisés		29 438 103	25 918 962
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		29 438 103	25 918 962
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		10 144 404	23 277 266
Moins : provisions		(864 363)	(306 470)
	6	<u>9 280 041</u>	<u>22 970 796</u>
Clients et comptes rattachés		25 775 152	10 474 286
Moins : provisions		-	-
		<u>25 775 152</u>	<u>10 474 286</u>
Autres actifs courants		4 924 460	6 867 526
Moins : provisions		-	-
	7	<u>4 924 460</u>	<u>6 867 526</u>
Placements et autres actifs financiers	8	<u>114 163</u>	<u>140 800</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	9	<u>607 306</u>	<u>4 696 822</u>
Total des actifs courants		40 701 122	45 150 230
Total des actifs		70 139 225	71 069 192
		=====	=====

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009**(Exprimé en dinar tunisien)**

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>NOTES</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Capitaux propres			
Capital social		9 000 000	9 000 000
Réserves		33 755 856	28 755 856
Autres capitaux propres		345 244	347 690
Résultats reportés		4 335 342	3 867 455
Effets modifications comptables		-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>47 436 442</u>	<u>41 971 001</u>
Résultat de l'exercice		<u>6 171 736</u>	<u>8 617 888</u>
Total des capitaux propres avant affectation	10	<u>53 608 178</u>	<u>50 588 889</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Provisions	11	877 781	923 636
Total des passifs non courants		<u>877 781</u>	<u>923 636</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 962 324	17 390 995
Autres passifs courants	13	2 518 782	2 165 672
Concours bancaire et autres passifs financiers	14	1 172 160	-
Total des passifs courants		<u>15 653 266</u>	<u>19 556 667</u>
Total des passifs		<u>16 531 047</u>	<u>20 480 303</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>70 139 225</u>	<u>71 069 192</u>
		=====	=====

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus		65 605 030	75 696 746
Coût des ventes	Tableau de passage	(53 227 396)	(63 394 792)
Marge brute		<u>12 377 634</u>	<u>12 301 954</u>
Autres produits d'exploitation	15	866 588	871 464
Frais de distribution	Tableau de passage	(3 650 089)	(3 126 682)
Frais d'administration	“	(1 762 759)	(1 860 799)
Autres charges d'exploitation	“	(2 518 287)	(1 713 677)
Résultat d'exploitation		<u>5 313 087</u>	<u>6 472 260</u>
Produits financiers nets		511 420	400 536
Produits des placements	16	388 009	450 549
Autres gains ordinaires	17	167 986	4 533 132
Autres pertes ordinaires	18	-	(3 126 300)
Résultats des activités ordinaires avant impôts		<u>6 380 502</u>	<u>8 730 177</u>
Impôt sur les bénéfices		(208 766)	(112 289)
Résultats des activités ordinaires après impôts		<u>6 171 736</u>	<u>8 617 888</u>
Résultat net de l'exercice		<u>6 171 736</u>	<u>8 617 888</u>
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		<u>6 171 736</u>	<u>8 617 888</u>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009****(Exprimé en dinar tunisien)**

	<u>NOTES</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		51 768 978	71 768 897
Encaissements reçus des débiteurs divers		526 868	495 525
Sommes versées aux fournisseurs		(43 652 077)	(70 114 192)
Pénalité sur affaire CEE		-	(3 126 300)
Sommes versées au personnel		(5 804 256)	(5 115 398)
Impôts sur les bénéfices		(93 182)	(81 482)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	<u>2 746 331</u>	<u>(6 172 950)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 724 688)	(3 634 073)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		872	153 552
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		(3 280 446)	(1 997 060)
Encaissements / cession d'immobilisations financières		541 713	0
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(11 372)	(10 064)
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		197 563	402 250
Charges financières		(48 112)	(57 625)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	20	<u>(4 324 470)</u>	<u>(5 143 020)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(3 161 924)	(3 143 422)
Encaissements provenant des subventions		118 298	60 769
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	21	<u>(3 043 626)</u>	<u>(3 082 653)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	<u>532 249</u>	<u>846 151</u>
Variation de trésorerie		(4 089 516)	(13 552 472)
Trésorerie au début de l'exercice		4 696 822	18 249 294
Trésorerie à la clôture de l'exercice		607 306	4 696 822

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements & Provisions	Autres charges	Production déstockée
Coût des ventes	53 227 396	47 128 580	3 347 694	1 142 235	707 340	901 547
Frais de distribution	3 650 089	-	281 476	-	3 368 613	-
Frais d'administration	1 762 759	72 987	1 249 191	133 717	306 864	-
Autres charges	2 518 287		860 502	994 790	662 995	-
Total	61 158 531	47 201 567	5 738 863	2 270 742	5 045 812	901 547

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes	2 009	2 008
Revenus et autres produits d'exploitation	65 605 030	Déstockage de production	901 547			
Production stockée	-					
Production immobilisée	38 527					
Total	65 643 557	Total	901 547	Production	64 742 010	77 284 686
Production	64 742 010	Achats consommés	47 201 567	Marge sur coût matières	17 540 443	16 627 004
Marge commerciale	-	Autres charges externes	4 845 463			
Marge sur coût matières	17 540 443					
Subventions d'exploitation	-					
Produits divers ordinaires	368					
Total	17 540 811	Total	4 845 463	Valeur ajoutée brute	12 695 348	12 509 819
Valeur ajoutée brute	12 695 348	Impôts et taxes	12 332			
		Charges de personnel	5 745 009			
Total	12 695 348	Total	5 757 341	Excédent brut d'exploitation	6 938 007	7 180 162
Excédent brut d'exploitation	6 938 007	Autres charges ordinaires	164 955			
Autres produits ordinaires	642 311	Charges financières	185 906			
Produits financiers	1 050 391	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 307 381			
Transfert et reprise sur charges	408 035	Impôt sur le résultat ordinaire	208 766			
Total	9 038 744	Total	2 867 008	Résultat des activités ordinaires	6 171 736	8 617 888
Résultat positif des activités ordinaires	6 171 736	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-			
Total	6 171 736	Total	-	Résultat net après modifications comptables	6 171 736	8 617 888

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Actuellement, l'usine est en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé

en monnaies étrangères s'étend au delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.5. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cour d'appel, le jugement de cette dernière n'a pas encore été prononcé.

2.6. Modifications comptables.

Au 31/12/2009, la société a modifié sa méthode de présentation de certains postes de l'état de résultat. Ces changements ont pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée sans pour autant modifier le résultat final de la société. Les modifications ont été traitées d'une façon prospective et les données de l'exercice 2008 ont été retraitées au niveau du présent rapport pour des besoins de comparabilité. Ces modifications portent sur les éléments suivants :

2.6.1 Changement de la méthode de présentation des jetons de présences reçus :

Au 31/12/2009, les jetons de présence reçus sont classés parmi les autres produits d'exploitation. Ces produits étaient classés parmi les produits des placements durant les exercices antérieurs.

2.6.2 Changement de la méthode de présentation des reprises de provisions :

Au 31/12/2009, les reprises de provisions sur les stocks et sur les affaires de pollution en contentieux ont été présentées parmi les autres produits d'exploitation. Ces reprises de provisions étaient classées parmi les autres gains ordinaires durant les exercices antérieurs.

2.6.3 Changement de la méthode de présentation des produits liés aux subventions reçues :

Au 31/12/2009, les quoteparts des subventions d'investissement reçues ainsi que les subventions d'exploitation reçues ont été présentées parmi les autres produits d'exploitation. Ces produits étaient classés parmi les autres gains ordinaires durant les exercices antérieurs.

2.6.4 Changement de la méthode de présentation des dotations aux provisions pour dépréciation de titres de participations :

Au 31/12/2009, les dotations aux provisions pour dépréciation de titres sont classées parmi les charges financières nettes. Ces dotations étaient classées parmi les autres charges d'exploitation durant les exercices antérieurs.

2.6.5 Changement de la méthode de présentation des frais et commissions payés à la BVMT, à la STICODEVAM et aux banques :

Au 31/12/2009, les frais et commissions payés à la BVMT, à la STICODEVAM ainsi qu'aux banques ont été présentés au niveau des autres charges d'exploitation. Ces frais et commissions étaient classés parmi les charges financières durant les exercices antérieurs.

2.6.6 Changement de la méthode de présentation des gains de changes :

Au 31/12/2009, les gains de change ont été compensés avec les charges financières. Ces gains étaient classés parmi les produits des placements durant les exercices antérieurs.

L'impact des changements ci-dessus mentionnés sur les données comparatives a été comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2008 avant modifications	Solde au 31/12/2008 après modifications	Impact sur les données comparatives (Etat de résultat)
Autres produits d'exploitation	740 310	871 464	131 154
Autres charges d'exploitation	-2 095 903	-1 713 677	382 226
Résultat d'exploitation	5 958 880	6 472 260	513 380
Produits financiers nets	-185 744	400 536	586 280
Produits des placements	1 435 587	450 549	-985 038
Autres gains ordinaires	4 647 754	4 533 132	-114 612
Impact global des modifications sur le résultat de 2008			0

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Logiciels	419 523	325 100
Brevets licences procédés	407 327	407 162
Autres immobilisations incorporelles	-	83 543
	-----	-----
	826 850	815 805
Moins amortissements	(746 472)	(719 872)
	-----	-----
	80 378	95 933
	=====	=====

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Terrains	714 663	714 663
Constructions	7 405 839	7 097 412
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 710 853	22 270 012
Matériel de transport	353 694	237 714
Autres immobilisations corporelles	2 121 661	1 909 049
Immobilisations en cours	173 947	2 892 594
	-----	-----
	36 480 657	35 121 444
Moins amortissements	(28 075 435)	(27 260 565)
	-----	-----
	8 405 222	7 860 879
	=====	=====

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au
	Valeurs au 31/12/2008	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2009	Cumul au 31/12/2008	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 31/12/2009	31/12/2009
Logiciels	325 100	94 422	-	419 522	312 710	-	26 569	339 280	80 243
Brevets licences procédés	407 162	166	-	407 328	407 162	-	30	407 192	135
Immobilisations en cours	83 543	9 225	(92 768)	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	815 805	103 813	(92 768)	826 850	719 872	-	26 599	746 472	80 378
Terrains	714 663	-	-	714 663	-	-	-	-	714 663
Constructions	7 097 412	308 427	-	7 405 839	4 955 528	-	345 179	5 300 707	2 105 132
Installations techniques, matériel et outillage industriel	22 270 012	4 041 660	(600 819)	25 710 853	20 578 872	(600 819)	856 905	20 834 957	4 875 896
Matériel de transport	237 714	115 980	-	353 694	148 003	-	49 806	197 809	155 885
Autres immobilisations corporelles	1 909 049	213 464	(852)	2 121 661	1 578 162	(852)	164 651	1 741 961	379 700
Immobilisations en cours	2 892 593	1 761 083	(4 479 730)	173 946	-	-	-	-	173 946
Total des immobilisations corporelles	35 121 444	6 440 614	(5 081 401)	36 480 657	27 260 565	(601 671)	1 416 541	28 075 434	8 405 222
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	35 937 249	6 544 427	(5 174 169)	37 307 507	27 980 437	(601 671)	1 443 140	28 821 905	8 485 600

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Prêts au personnel	102 217	155 839
Participations	21 101 028	18 233 654
Dépôts et cautionnements	207 916	191 082
	<hr/>	<hr/>
	21 411 161	18 580 575
Moins provisions *	(458 658)	(618 425)
	<hr/>	<hr/>
	20 952 503	17 962 150
	=====	=====

* Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- ALKIMIA	271 520	291 828
- STB	-	176 097
- Société de Ciment de Bizerte	36 638	-
	<hr/>	<hr/>
	458 658	618 425

6. STOCKS.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Matières premières	4 861 929	16 927 885
Matières consommables	1 785 842	1 949 776
Emballages commerciaux	435 736	426 740
Produits finis	3 042 262	3 943 809
Produits en cours	18 635	29 056
	<hr/>	<hr/>
	10 144 404	23 277 266
Moins provisions pour dépréciation *	(864 363)	(306 470)
	<hr/>	<hr/>
	9 280 041	22 970 796
	=====	=====

* Les provisions se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Provision pour dépréciation de produit fini	387 336	-
Provision pour dépréciation de matière première	173 176	-
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	303 851	305 623
Provision pour dépréciation des emballages	-	-
Provision pour dépréciation des produits consommables	-	847
	<u>864 363</u>	<u>306 470</u>

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Débiteurs divers	964	35 709
Compte d'attente actif	290 351	361 686
Etat, TVA à récupérer	330 392	330 392
Etat, Impôts et Taxes	-	56 354
Fournisseurs, avances sur commandes	78 109	314 265
Charges comptabilisées d'avance *	4 203 374	5 749 126
Personnel, avances et acomptes	13 471	14 845
Produits à recevoir	2 650	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
	<u>4 924 460</u>	<u>6 867 526</u>
Moins : provisions	-	-
	<u>4 924 460</u>	<u>6 867 526</u>
	=====	=====

* Il s'agit principalement du montant des commandes de matières premières en cours d'acheminement.

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Il s'agit des prêts à moins d'un an accordés par la société à son personnel.

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Certificats de dépôts	400 000	-
Banques (DT)	172 378	4 690 942
Banques (devises)	30 928	1 880
Caisses	4 000	4 000
	<hr/>	<hr/>
	607 306	4 696 822
	=====	=====

10. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2009 s'élèvent à 53 608 178 dinars contre 50 588 889 dinars au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 019 289 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2009 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2008	9 000 000	28 755 856	347 690	3 867 454	8 617 888	-	50 588 889
Modifications comptables 2008	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	9 000 000	28 755 856	347 690	3 867 454	8 617 888	-	50 588 889
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	(3 150 000)	-	(3 150 000)
Affectation en réserves	-	5 000 000	-	-	(5 000 000)	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	467 888	(467 888)	-	-
Subventions d'investissement	-	-	110 317	-	-	-	110 317
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(112 763)	-	-	-	(112 763)
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	-	6 171 736	-	6 171 736
Modifications comptables 2009	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2009	9 000 000	33 755 856	345 244	4 335 342	6 171 736	-	53 608 178

11. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :		<u>2009</u>	<u>2008</u>
Provisions litiges pollution	(a)	201 450	200 536
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	576 331	723 100
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	100 000	-
		<u>877 781</u>	<u>923 636</u>
		=====	=====

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des agriculteurs ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir.

12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :		<u>2009</u>	<u>2008</u>
Fournisseurs d'exploitation locaux		868 711	2 601 467
Fournisseurs d'exploitation étrangers		8 127 711	8 425 635
Fournisseurs d'immobilisations locaux		45 090	39 570
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		268 400	335 096
Fournisseurs factures non parvenues		1 919 072	1 115 294
Fournisseurs d'exploitation - effets à payer		656 876	4 861 518
Fournisseurs, retenues de garantie		76 464	12 415
		<u>11 962 324</u>	<u>17 390 995</u>
		=====	=====

13. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :		<u>2009</u>	<u>2008</u>
Personnel et comptes rattachés		1 223 974	1 199 392
Autres charges à payer		-	99 000
Etat et collectivités publiques		240 353	211 111
Produits constatés d'avance		110 973	188 655
Actionnaires dividendes à payer		939	13 001
CNSS et organismes sociaux		488 077	379 220
Provisions diverses pour risques et charges		131 650	-
Créditeurs divers		322 816	75 293
		<u>2 518 782</u>	<u>2 165 672</u>
		=====	=====

14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Il s'agit d'un crédit de financement d'export.

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus loyers	389 184	370 651
Production immobilisée	38 527	72 384
Remboursements divers	27 715	17 593
Cessions diverses	368	31 913
Transfert de charges	-	2 478
Autres produits sur chargement et déchargement	51 385	34 610
Jeton de présence ⁽¹⁾	3 500	2 000
Reprise de provision	25 324	17 723
Reprise de provisions sur : ⁽²⁾		
- Stocks d'emballages	-	16 107
- Stock pièces de rechange	1 772	1 921
Reprise de provisions sur matières consommables ⁽²⁾	847	-
Reprise de provision pour risque fiscal prescrit	155 972	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice ⁽³⁾	112 763	90 076
Autres ⁽³⁾	7 981	3 327
Produits liés à une modification comptable	51 250	210 681
	<u>866 588</u>	<u>871 464</u>
	=====	=====

⁽¹⁾ La société a modifié la méthode de présentation des jetons de présences reçus en les présentant parmi les autres produits d'exploitation au lieu des produits financiers.

⁽²⁾ La société a modifié la méthode de présentation des reprises de provisions pour dépréciation de stock en les présentant parmi les autres produits d'exploitation au lieu des autres gains ordinaires.

⁽³⁾ La société a modifié la méthode de présentation des produits liés aux subventions en les présentant parmi les autres produits d'exploitation au lieu des autres gains ordinaires.

16. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Placements	150 792	415 515
Dividendes	31 652	25 280
Produits sur prêts accordés au personnel	9 159	9 754
Reprise de provision sur valeurs mobilières	196 406	-
	<u>388 009</u>	<u>450 549</u>
	=====	=====

A partir de 2009, la société a modifié sa méthode de présentation des gains de change en les compensant avec les charges financières nettes.

A partir de 2009, les jetons de présence ne figurent plus parmi les produits des placements mais sont transférés vers les autres produits d'exploitation.

17. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Plus value sur cession de valeurs mobilières	128 566	-
Reprise de provision pour affaire CEE	-	4 500 000
Plus value sur cession d'immobilisations	-	18 600
Intérêts créditeurs des comptes courants	13 172	14 532
Autres	26 248	-
	<u>167 986</u>	<u>4 533 132</u>
	=====	=====

18. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

En 2008, ce montant correspondait à l'amende infligée par la commission européenne et payée par la société.

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/09 à 2 746 331 DT résulte de :

	<i>(En dinars)</i>
1) Encaissements :	52 295 846
- encaissements auprès des clients	51 768 978
- encaissements reçus des débiteurs divers (location immeubles)	395 558
- encaissements reçus des débiteurs divers (autres)	131 310
2) Décaissements :	-49 549 515
- décaissements d'exploitation	-49 549 515

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à - 4 324 470 DT. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	819 976
- cession d'immobilisations financières	541 713
- remboursement des prêts accordés au personnel	80 560
- produits des placements	161 679
- produits des participations dividendes reçus	31 652
- produits des jetons de présence reçus	3 500
- annulation de chèque d'acquisition d'immobilisations	872
2) Décaissements	-5 144 446
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 724 688
- acquisition d'immobilisations financières	-3 280 446
- prêts accordés au personnel	-91 200
- Charges financières	-48 112

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -3 043 626 DT au 31/12/2009 et correspondent essentiellement à la distribution des dividendes relatifs au bénéfice de l'exercice 2008.

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation du cours du US Dollars au cours de l'exercice 2009 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 532 249 DT.

23. ENGAGEMENTS.

Les engagements de la société se détaillent comme suit :

- *Engagements de vente.*

Les engagements de vente de fluorure d'aluminium au 31 décembre 2009 portent sur 30 500 tonnes.

- ***Engagements d'achat.***

Les engagements d'achats de matières premières au 31 décembre 2009 portent sur 57 200 tonnes de spath fluor et 36 000 tonnes d'alumine.

24. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. Elle continue à bénéficier de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation jusqu'à 2011 conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008.

Pour les exercices ultérieurs, la société sera soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de ses bénéfices provenant de l'exportation au taux de 10% conformément aux dispositions réglementaires précitées.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **(Exercice clos le 31 Décembre 2009)**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

2- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Tunis, le 29 Mars 2010

Consulting Members Group

Représenté par Jamil Gouider

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009)

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A cet effet, nous portons à votre connaissance que la rémunération du Président Directeur Général est fixée par le conseil d'administration du 4 Mars 2010. Le montant net de cette rémunération tel qu'il ressort des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 s'élève à 92 521 D.

D'autre part, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture et d'une prise en charge des dépenses y afférentes.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention collective à laquelle est soumise la société, une indemnité de départ à la retraite est allouée au Président Directeur Général. Le montant de cette indemnité est égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

Tunis, le 29 Mars 2010

Consulting Members Group

Représenté par Jamil Gouider